



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SEANCE PLENIERE DU 4 JUILLET 2016 – COGNAC

DELIBERATION N° 2016-05

Objet : Avis sur la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême

VU l'arrêté interpréfectoral n°2011108-0004 en date du 18 avril 2011, modifié en date du 29 janvier 2016, fixant le périmètre du SAGE Charente ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011158-0002 en date du 07 juin 2011, modifié en date du 27 mai 2016, portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU la délibération n°2011-01 du 20 juin 2011 portant validation des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente ;

VU le courrier de l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents en date du 10 juin 2016 sollicitant l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême ;

VU la présentation de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême réalisée en séance ;

Après délibération, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité,

Article unique : DONNE UN AVIS FAVORABLE à la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême.

Fait et délibéré à Cognac,
Le 4 juillet 2016

Le Président de la CLE,

Claude GUINDET